

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 98

Artikel: Encore la maturité fédérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainede la publicité

89

Bi-mensuel romand
N° 98 26 septembre 1968 Cinquième année
Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Christian Ogay

Le N° 99 sortira de presse le jeudi 10 octobre 1968

Deux discours

Le président du Conseil d'Etat vaudois prononce à la journée officielle du Comptoir suisse un discours que la presse qualifie de percutant. Toutes les revendications locales, routes et canal, y figuraient; la politique gouvernementale suisse fut dénoncée du même élan : absence de courage, recul devant les vraies décisions, palliatifs au lieu de réformes. Les finances fédérales illustrent cette diatribe : pour ne pas déplaire aux privilégiés, on n'osait répartir la matière fiscale entre la Confédération et les Cantons, on se refusait à mettre fin à la sous-encheré intercantionale. M. Graber qui tenait ce tonique discours est aussi président du groupe socialiste des Chambres fédérales.

Peu après, M. Celio révélait aux banquiers suisses les intentions du gouvernement en matière fiscale et annonçait une hausse des impôts, en attendant la réforme plus complète et définitive, dont l'étude va demander du temps... (elle est en chantier depuis vingt ans).

Par avance, les propos « Comptoir suisse » contredisaient les propos « Journée des Banquiers »; M. Graber prenait à contre-pied M. Celio.

On ne peut que s'enchanter de cette divergence. Mais il serait étonnant que M. Celio ait parlé sans avoir déjà orienté le Conseil fédéral et sans avoir consulté les groupes associés à la politique gouvernementale. S'il y eut consultation, le président du groupe socialiste dut être renseigné d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet de sa compétence.

Un langage catégorique, comme fut le sien devrait alors signifier : ferme opposition socialiste, (car ce n'est pas un sujet où la base désavouera ses mandataires) au projet fédéral. Dès lors, le deuxième programme immédiat serait mort né.

Et pourtant M. Celio s'avance sur le proscenium et présente aux banquiers et, après eux, au peuple ses projets.

On mesure, une fois de plus, les équivoques de la politique fédérale. Sur les sujets difficiles, c'est-à-dire sur les sujets qui doivent être portés devant le

peuple dans des conditions impopulaires, on ne retrouve pas entre les partis gouvernementaux cet accord qui seul permettrait d'imposer des réformes. En réalité, la bourgeoisie suisse ne semble guère décidée à faire des concessions substantielles; une septième révision de l'AVS, voilà ce qu'elle dépôse dans la corbeille quand on insiste; ce n'est pas négligeable, mais cela ne touche à rien d'essentiel.

La réforme fiscale, elle, concerne directement la redistribution des revenus; elle est politique et non plus sociale. Sur ce terrain-là, il n'y a pas de terrain d'entente visible.

En effet, si, d'après les comptes rendus des journalistes, nous avons compris la pensée de M. Celio, il se contenterait en matière d'imposition directe de supprimer l'abattement de 10% consenti jadis. Il ne semble pas avoir insisté devant les banquiers suisses sur la nécessité de pousser plus haut le barème, alors que l'arrêt de la progression représente, depuis plusieurs années, un cadeau appréciable, injustifié en faveur des plus gros revenus. En revanche, M. Celio, parce que la « progression à froid » améliore constamment le revenu de l'IDN (tout en épargnant les plus riches des contribuables) veut charger d'autant plus l'imposition indirecte.

Politique imbuvable.

Autre curiosité : il était question, il y a quelques mois, de faire voter le peuple sur des dispositions générales qui permettraient aux Chambres de manipuler l'impôt à leur guise; aujourd'hui, on semble vouloir attendre 1974 pour faire voter par le peuple une véritable réforme constitutionnelle. Le programme Celio serait donc un deuxième « programme immédiat ». Mais là encore, les comptes rendus, français ou allemands, ne sont pas clairs. Belle incertitude ! Plus que jamais est donc posé un problème gouvernemental. Qui peut encore gouverner ? et avec qui ? et pour quoi faire ?

A cette question, il n'y aurait qu'une réponse claire. Ou un « programme minimum » de réformes, avec participation socialiste ou l'actuelle défense des privilégiés, sans les socialistes et contre eux.

Encore la maturité fédérale

Dans notre numéro de juillet, nous avions salué la sortie du nouveau règlement de maturité fédérale d'une épithète : réactionnaire. Le mot a surpris ; il a éveillé l'attention du « Journal de Genève » et de la « Gazette de Lausanne ». Si Georges Perrin pour le « Journal de Genève » se livre à une enquête sérieuse et documentée, qui est la manière de ce journaliste parlementaire, la « Gazette » titre : « Les protestataires se trompent d'adresse ». Curieux que les hommes auxquels nous nous étions référés, soit un praticien, directeur de gymnase, et le spécialiste des problèmes de coordination scolaire en Suisse, aient pu à ce point se méprendre. Mais quand on lit l'article, on découvre que le journaliste s'imagine que les « contestataires » demandent à la Confédération d'intervenir pour que l'enseignement secondaire évolue plus vite et mieux, alors qu'ils demandent, au contraire, que la Confédération ne s'en mêle pas aussi bureaucratiquement, pour que les gymnases puissent s'adapter aux situations nouvelles. L'interprétation est donc à rebours du bon sens; ce qui n'empêche pas « La Gazette » de titrer prétentieux.

Qu'on nous permette brièvement, en pointes sèches, de rappeler de quoi il s'agit !

— il est naturel que la Confédération donne une valeur nationale au diplôme de médecin, de là il est naturel qu'elle contrôle la qualité des études médicales (ce qu'elle pourrait faire d'ailleurs en laissant aux cinq facultés suisses une plus grande autonomie) ; mais il est moins naturel déjà qu'elle définit en lieu et place des Cantons universitaires les conditions d'admission en faculté de médecine ; et il est peu tolérable que, par ce biais, elle réglemente l'ensemble de l'enseignement secondaire suisse ;

— son intrusion dans l'enseignement secondaire est une situation de fait : parce que la profession médicale est socialement importante et qu'un gymnase qui n'y prépare pas se déclasse, parce que la majorité des adolescents ne choisissent que tardivement leur métier, qu'ils se réservent donc le plus grand nombre de possibilités, dont celle de faire des études de médecine ; aussi les exigences fédérales deviennent une loi fondamentale ;

— la réglementation fédérale est de type bureaucratique. Au lieu d'être un cadre et de définir quelques conditions générales d'une instruction secondaire, elle impose expressément les choses à savoir (onze disciplines) ;

— l'ordonnance développe donc des effets bureaucratiques ; inefficacité, le règlement ne peut assurer la qualité de l'enseignement (peu importe le contenu, pourvu que les disciplines requises soient au programme I) ; rigidité, il freine, étant trop précis, l'esprit de réforme ;

— la liste des disciplines obligatoires est arbitraire : ni la philosophie, ni l'instruction civique n'y figurent ; mais elle est longue suffisamment pour entraîner la surcharge des programmes autant au niveau du collège que du gymnase ;

— la réglementation ignore et par conséquent paralyse des types nouveaux d'études déjà introduits dans les cantons (langues modernes, c'est-à-dire enseignement de trois langues vivantes ; mathématiques spéciales, c'est-à-dire latin et mathématiques poussées jusqu'au niveau scientifique).

(suite page 4)

La maturité (suite)

Le poids de la Suisse-allemande.

Les cantons romands, étant donnée l'organisation traditionnelle de leurs études, n'étaient que peu touchés jusqu'ici par cette ordonnance qui ne s'écartait guère de leurs schémas. Mais c'est pour résoudre les problèmes nouveaux qu'ils seront handicapés, problèmes que posent l'augmentation des exigences et les nécessités de l'orientation préuniversitaire (cf. l'article sur les échecs à l'Université).

En revanche, les cantons alémaniques étaient directement et immédiatement concernés par la nouvelle ordonnance. Nous l'avions, en son, temps, expliqué. L'article 10, qui exige que les écoles pré-gymnasielles offrent au moins six ans d'études complètes, menaçait une de leur originalité scolaire, qui permet à partir de la Sekundarschule d'obtenir, en général en quatre ans, une maturité scientifique ; c'était une pièce de la démocratisation de leur enseignement. Leur réaction fut extrêmement vive ; les prises de position de leurs Grands Conseils (Zürich, Argovie) furent catégoriques ; nous avions souligné l'intérêt civique de nos compatriotes pour ces questions, qui contrastaient d'ailleurs avec l'indifférence romande. Cette réaction, appuyée des chefs romands de l'Instruction publique par solidarité fédérale, triompha. L'article 11 reconnaît expressément les certificats de maturité obtenus par cette filière. Tant mieux !

Mais cela signifie qu'à travers son uniformité l'ordonnance tient compte de situations régionales précises. Si l'on veut adapter, en Suisse romande, les gymnases à l'Université, il faudra innover sur certains points, or le règlement, une fois ratifié et appliqué, ne le tolèrera plus. L'originalité alémanique aura été légalisée ; mais si une initiative part de Suisse romande, (voyez nos exemples : mathématiques spéciales, langues modernes !), elle se heurtera à l'ordonnance. Evidente inégalité !

Les échecs à l'Université

En complément à notre prise de position sur le problème de la maturité fédérale, il faut lire l'enquête sur les échecs à l'Université de Lausanne, dont le Département de l'Instruction publique publie fort utilement les résultats (mai 1968).

Bien qu'elle ne porte que sur deux sessions d'examens, sessions de juillet et d'octobre 1967, cette enquête est infiniment révélatrice.

Nous citons quelques résultats généraux.

Pour l'ensemble des Ecoles et Facultés, la moyenne des échecs aux sessions de juillet et octobre atteint 28,8 % ; il convient d'établir une distinction entre deux types de Facultés et Ecoles.

Sciences morales (lettres, sciences sociales et politiques, Haute école commerciale, Droit, Théologie) 35,5 %.

Sciences exactes (Epul, Sciences, Pharmacie, Médecine) 24 %.

Si l'on compare les pourcentages d'échecs dans les diverses Ecoles et Facultés, on remarque que les échecs sont particulièrement nombreux à l'Ecole des HEC (39 %) ; et à la Faculté de Droit (36,8 %) ; la proportion d'échecs est par contre relativement faible à l'Ecole de pharmacie (13,3 %) et à l'Epul (17,5 %). Il est vrai que les étrangers augmentent le pourcentage des échecs. Ils échouent à 60 % en droit. Pour les Suisses seuls, la proportion des échecs est la suivante :

Sciences exactes : 21,5 %

Sciences morales : 30,3 %

L'importance de ces échecs est considérable du point de vue économique : surcharge des Ecoles, augmentation des frais d'exploitation, retard de l'entrée dans la vie active. Ses conséquences psychologiques sont, elles aussi, peu communes. Selon un rapport du Conseil de la Science, 25 à 35 % des étudiants ne terminent pas leur études universitaires. Au prix de quelles perturbations !

Comment diminuer le nombre de ces échecs, qui est

impressionnant si l'on songe à la sévérité de la sélection scolaire jusqu'au baccalauréat.

Une des solutions, partielle il est vrai, serait de faciliter l'orientation universitaire par l'introduction de branches à option et de cours libres au niveau gymnasial. C'est ainsi que l'on retrouve le problème de la maturité fédérale et de sa rigidité encyclopédique.

Un colonel au Comptoir suisse

La Chambre vaudoise des métiers présentait au dernier Comptoir suisse, un montage audio-visuel intitulé : « Votre avenir : les carrières de l'artisanat ». Les banques et l'armée participèrent à son financement.

En échange de sa contribution, l'armée de notre avenir artisanal avait droit à une séquence. On voyait donc, pendant quelques secondes, un soldat en gros plan. Malheur ! à la suite d'une inversion de cliché le 2 de son épaulotte se lisait retourné.

Un colonel de passage, inspecteur de détail, à l'œil exercé, ne laissa pas ignorée cette imperfection. Il s'annonça à la râge et exigea la rectification de la tenue.

On lui démontra que pour mettre l'épaulette à l'envers, il fallait retourner le cliché et placer le soldat à l'envers. Désarmé, ce fut le colonel qui s'en retourna.

Yvon, Yvonne : éducation psycho-motrice et cinéma

La caméra explore la classe. La leçon d'orthographe. L'institutrice dicte des mots, des phrases, sans les répéter, vite et mal. Elle dicte comme on ne dicte plus aujourd'hui, mais c'est un symbole. Le symbole de l'école — son rythme, ses programmes, ses horaires, ses méthodes — réglée pour tous, uniformément.

Une demi-douzaine de stylos courrent habilement sur les feuillets. Une septième plume grince, la main gauche qui la tient balaie des lettres péniblement alignées. Tout à coup, elle s'arrête, elle butte : un ou deux ! C'est la catastrophe. L'enfant a perdu le rythme, il ne rattrapera pas la troupe qui continue, allègre ! L'image se fixe sur un regard anxieux. Dans une tête terrorisée s'accumulent des visions désagréables : la mère se désespère, le père crie, l'institutrice maugré. « Bon à rien ! »

Et pourtant des tests nous apprendraient que cet enfant est d'intelligence normale, qu'il peut et doit suivre sans difficultés sa scolarité. Mais il souffre de ce qu'on appelle des troubles de la psycho-motricité : écriture trop lente ou maladroite, lecture hésitante, mauvaise orthographe, manque de concentration, instabilité. Laisser se développer cette situation de départ, c'est courir aux échecs décourageants. Bientôt, à l'inadaptation scolaire s'ajouteront des troubles plus graves du comportement.

« Bon à rien ! ». Cette scène est tirée d'un long métrage en 16 mm présenté dernièrement à Lausanne, un film d'introduction aux techniques de la méthode « Le Bon Départ ». Son auteur, Mme Agnès Contat, rééducatrice.

L'aventure a beaucoup coûté : en argent — 40 000 fr. — et en peine : plus d'un an de tournage à raison de trois à quatre jours par mois pour apprécier les progrès des enfants en rééducation (cas individuels), en éducation (sous forme préventive dans une classe enfantine de Pully) et en éducation spécialisée (groupe d'enfants mentalement déficients de l'école de Mme Delafontaine, « Les Matines » à Lausanne). Le film a été réalisé par une équipe réduite de professionnels du cinéma usant des techniques de reportage : la caméra légère et le son direct n'ont pas troubé les enfants ni gêné ou influencé les rééduca-

tions. Le cinéphile y trouvera des longueurs, mais l'éducateur y relève une foule de détails émouvants. Mais, qu'est-ce que « Le Bon Départ », cette méthode dont l'appellation fait sourire ? L'Association pour l'étude et l'éducation psycho-motrice de l'enfant la définit ainsi : « La méthode trouve son originalité dans l'éducation simultanée de la motricité, du rythme, et de la perception visuelle. L'ensemble des exercices comporte une série de vingt-sept figures géométriques exécutées dans l'espace en grande amplitude et permettant un nombre infini de variantes gestuelles. A chaque graphique correspond une mélodie chantée par l'enfant ». Une progression minutieuse des difficultés a été mise au point et permet de mettre en jeu des fonctions psycho-motrices de plus en plus complexes.

« L'enfant exécute les premiers mouvements sur des rythmes simples à deux temps; puis d'autres mouvements à quatre et trois temps; le geste est effectué avec chaque bras, puis avec les deux ensemble, avec chaque jambe, enfin simultanément avec bras et jambes. Les exercices préconisés vont lui permettre d'organiser son espace immédiat, proche de lui; puis leur exécution avec déplacement lui fera prendre conscience d'une orientation spatiale plus large par rapport à l'image de son propre corps. Il associera, à travers des mouvements satisfaisants son besoin de jeu et d'expression, les notions d'espace et de temps.

« Les gestes tracés dans l'espace sont exécutés ensuite « en résistance », au tableau, sur la table, avec le matériel habituel des écoles enfantines : pinceau, gros crayon, utilisant ainsi les possibilités du plan vertical et du plan horizontal. Les graphiques peuvent être reproduits en pâte à modeler ou sur un plateau de sable. Les exercices varient selon le but poursuivi : éducatif ou rééducatif, l'âge réel, le stade de développement, le caractère de l'enfant... »

C'est une Hollandaise, Mme Théa Bugnet, décédée en 1951, qui a créé et expérimenté en premier lieu cette méthode. L'Association ** qui lui survit s'est donné pour tâche, non seulement de perpétuer mais d'améliorer constamment les techniques. Le précurseur n'étant pas considéré comme détenteur d'une vérité révélée, les praticiens sont tenus à présenter un mémoire après une ou plusieurs années d'enseignement qui doit traiter de leurs expériences personnelles, considérées comme apports indispensables à la méthode de base.

« Yvon, Yvonne », le film d'Agnès Contat est précisément un travail de diplôme; il permettra, sans doute, à la méthode de mieux se faire connaître, substituant à la sécheresse d'un exposé purement explicatif, une expression cinématographique propre à solliciter la sensibilité du spectateur.

Le Bon Départ, méthode d'éducation et de rééducation de la psycho-motricité, permet à l'enfant retardé, mal latéralisé, dysgraphique, dyslexique ou dysorthographique, à l'enfant inhibé, instable ou émotif, de faire reconnaître et valoir ses droits. En ce sens, elle intéresse un nombre proportionnellement très élevé d'écoliers qui, à des degrés divers, connaissent quelque trouble psycho-moteur. A propos, distinguez-vous toujours votre gauche de votre droite ?

C. O.

* « Yvon, Yvonne », titre du film, est également le thème d'une de ces mélodies à graphique.

** Pour la section suisse : Mme Marie-Louise Staehelin, « Le Bon Départ », Case postale 169, 1000 Lausanne 9.

De quoi avoir une attaque !

Quand nous apprenons le métier de journaliste, on nous avait dit : « Attention aux titres, c'est là que les plus grosses coquilles passent inaperçues ».

Et il fallait bien que cela arrivât avant le numéro 100. « Le droit à la cogestion » est devenu, dans D.P. 97, « Le droit à la congestion ». Nos lecteurs ont souri et rectifié, et le principal intéressé qui a connu professionnellement les caprices de la composition typographique a bien voulu mettre sur le compte de la malignité de l'alphabet cette coquille, d'autant plus que le journal tombait un vendredi 13.